



06 Suspension des prélèvements automatiques pour la cantine

publié le 14/10/2013

En raison de la modification des tarifs de restauration
qui interviendra le 1er janvier 2014,
**aucun prélèvement automatique
ne sera fait pour le 1er trimestre 2013-14**

Tous les prélèvements automatiques
mis en place l'an dernier sont stoppés,
même si vous avez donné un RIB.
Nous vous remercions donc de
nous faire parvenir le règlement de la facture du 1er trimestre.



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.